

COMMUNE DE BLAYE  
Aliénation d'un chemin rural  
(par arrêté du maire n° A/2015/187 du 15 juillet 2015)

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aliénation d'un chemin rural, reliant la voie communale n° 13, à la parcelle cadastrée AW n° 29, pour une durée de 15 jours, du lundi 14 au lundi 28 septembre 2015.

M. Jean-Pierre CHARLES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté du Maire.

Le dossier de rétrocession, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Blaye pendant 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. le Commissaire Enquêteur, en mairie de Blaye (7 cours Vauban –BP 125- 33394 Blaye cedex)

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Blaye :

- Le mardi 15 septembre 2015, de 14 h à 16 h.
- Le mercredi 23 septembre 2015, de 9 h à 11 h.
- et le lundi 28 septembre 2015, de 14 h à 16 h (heure de clôture).

Parution le 28 août 2015